

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 01 27 003

Nombre de conseillers :

En exercice 17

Présents 15

Pouvoirs 1

Votants 16

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 20 janvier 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON Arnaud GUDEFIN Séverine RODET Ludivine GONNET Rémi BOZONNET Amélie RAPHANEL

Pouvoirs : Rémi VASSEUR à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEO

Secrétaire de séance : Stéphane GEORGE

OBJET : Demande de participation financière pour formation hors CPF

Madame Nathalie AZNAR, adjointe, présente la demande de Madame Béatrice BATAILLARD, ATSEM principale 1^{ère} classe. Cette dernière demande le versement de deux fois 500 euros au titre de participation financière à une formation hors temps de travail et hors Compte Personnel de Formation.

Considérant la demande écrite reçue le 19 décembre 2024 de Madame BATAILLARD Béatrice.

VU la délibération D20190401015 relative à l'ouverture du compte personnel de formation pour les agents de Buellas qui limite la prise en charge des frais pédagogiques, se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation, à 500 euros par an et par agent.

Considérant que la demande de l'agent ne se rattache pas à une formation suivie au titre du compte personnel de formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de refuser la demande de l'agent au motif que la demande est intervenue a posteriori de la formation, que la somme n'est pas cumulable d'une année sur l'autre et qu'elle ne rentre pas dans le cadre du compte personnel de formation.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 27 janvier 2025

Michel CHANEL - Maire